

Le médecin cantonal  
20, faubourg des Capucins  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 33  
f +41 32 420 51 21  
medecin.cantonal@jura.ch

## Directives pour les professionnels soumis à autorisation

Suite à la décision du Conseil Fédéral de lever la plupart des mesures de restrictions face à la pandémie de COVID-19, le Service de la santé publique du canton du Jura propose les directives suivantes afin d'harmoniser les pratiques dans les cabinets de soins de santé et officines.

Les professionnel-le-s de la santé exerçant au sein d'un cabinet ou d'une officine, y compris les personnes vaccinées et guéries, sont priées de porter un **masque d'hygiène** lorsqu'ils fournissent des soins et des prestations, lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser d'autres mesures de protection (écran de plexiglas ou distance minimale de 1,5 mètre). Le statut immunitaire de la personne à soigner n'a pas d'incidence sur cette recommandation.

Il est en outre recommandé d'**aérer** fréquemment les locaux, à raison de 5 minutes toutes les heures si les conditions le permettent. La **désinfection des surfaces** selon les mesures standard au moyen de produits adéquats doit être réalisée entre chaque consultation.

Les prestataires (cabinets et pharmacies) peuvent rendre le port du masque obligatoire pour toute personne visitant leurs locaux, sauf exceptions prévues dans l'ordonnance fédérale. Les **patient-e-s** souffrant de symptômes grippaux ou compatibles avec un COVID-19 sont dans tous les cas priés de porter un masque dès l'entrée dans le cabinet ou la pharmacie. Un distributeur de produit désinfectant pour les mains doit être placé à l'entrée du cabinet/de la pharmacie avec une affiche invitant à s'en servir.

Les collaborateurs/trices doivent se soumettre à un autocontrôle systématique des symptômes avant de commencer à travailler ainsi qu'à un **dépistage immédiat en cas de symptômes**.

La **vaccination** COVID pour tous les professionnels de la santé est recommandée par les autorités fédérales et cantonales et vivement encouragée par les associations professionnelles.

Dr Vincent Morard  
Médecin cantonal

Delémont, le 17 février 2022